

Compte rendu HMI section FSU-Culture CNC du mercredi 16 avril 2025

Conseil d'administration du 27 mars 2025 :

Concernant les marchés informatiques de maintenance applicative soumis au vote en CA, nous alertons à nouveau et confirmons ce qui a déjà été dit en instance. Nous demandons à l'administration du CNC l'internalisation de ces missions actuellement externalisées. Dans ses explications concernant la hausse des prix, l'administration confond les prix de revient avec les prix du marché : elle prouve malgré elle que ces augmentations sont injustifiables en démontrant que les prestataires privés ne cherchent qu'à augmenter leurs profits par tous les moyens sur le CNC.

Actuellement, tous les prestataires d'entreprises privées en informatique construisent leurs modèles économiques pour ne faire que remporter des contrats ; ils n'installent ensuite que des modèles à bas coût préformatés, c'est-à-dire inadaptés (sauf pour faire passer les anomalies comme des évolutions à payer en supplément) en ne mobilisant que très peu de temps son personnel, lequel est souvent lui aussi externalisé, avec des intérimaires sous-payés ou non qualifiés. Que ce soit en conception, installation ou maintenance, ces procédés sont appliqués systématiquement, et pérennisés grâce au chantage des mises à jour sans fin dont le CNC paye le prix fort, financièrement et humainement.

Nous avons la preuve des résultats de cette politique d'externalisation avec la Direction de l'Audiovisuel aujourd'hui. Un prestataire a dernièrement synthétisé les problèmes de **MesAides Audio**, dont le module de « soutien automatique » avait été inauguré le 14 juin 2023 après plusieurs jours de blocage au CNC. En relisant l'annonce, nous pouvons dire que Celui qui a « *accompagné, challengé et surtout soutenu sur ce projet complexe depuis son arrivée en 2017 comme directeur de la transformation numérique, puis comme directeur du numérique* » a bien fait de partir « *quelques jours* » après ce lancement.

En effet, parmi les plaintes recueillies, ce véritable cahier de doléances révèle que ce projet constitue « *la pire expérience professionnelle* » de certains agents du CNC. Depuis deux ans, les agents qui travaillent trois fois plus demandent encore aujourd'hui des résolutions d'anomalies qui devraient pourtant être la condition sine qua non d'une mise en production, à savoir : « *1. Stabiliser l'outil pour éviter les régression 2. Ne pas mélanger autorisation préalable et autorisation définitive pour une aide 3. Expliciter le titre des pièces jointes 4. Calculer le montant des aides.* » Il est inacceptable que les agents du CNC subissent cette situation alors que l'administration paye grassement des prestataires.

Formation spéciale CSA du 11 avril 2025 :

La FSSSCT dédiée aux questions d'hygiène, de santé et de sécurité a été l'occasion de passer en revue plusieurs vastes tableaux de suivis des chantiers ou actions du Centre. Sont mentionnés les différents travaux en cours, les risques – notamment chimiques, amiantes ou encore radon – potentiellement présents dans les locaux du CNC (Bois d'Arcy et Raspail), mais également les actions de l'établissement en matière de prévention des violences et risques psychosociaux, ou encore les formations.

Voici une série points abordés à cette occasion :

- Lors de la première phase des travaux de remplacement des fenêtres boulevard Raspail, ont eu lieu deux passages de l'Inspection du travail afin de vérifier si les conditions du chantier au CNC étaient respectées (« conformes »), notamment sur le curage des matériaux en amiante. Les rapports sur l'amiante ont révélé que des tests n'avaient tout simplement pas pu être effectués correctement dans certains secteurs. L'administration nous a dit à ce sujet « qu'elle nous ferait un retour. »
- Sur le taux de radon important dans trois pièces du sous-sol du CNC au boulevard Raspail, – notamment le local syndical – l'administration a indiqué « ne pas connaître les porteurs de clé du local syndical » et confirmé ne pas avoir mis de panneau d'avertissement sur les portes de ces locaux. Elle fera installer une VMC pour régler le problème. Le médecin de prévention a été prévenu à l'occasion de l'instance.
- Il n'y a pas eu de remplacement du poste de responsable de la sécurité pour notre établissement, ni le responsable de la sécurité informatique pour le moment.
- 345 ordinateurs ont été réinitialisés et offerts aux agents du CNC et à des associations caritatives.
- Une réunion avec les agents du laboratoire à la DPC a eu lieu en décembre 2024. Malgré nos demandes répétées, notre administration a refusé de nous en transmettre le compte-rendu sans nous donner d'explication. Au niveau des conclusions, un copié collé d'une précédente réunion de 2023 sur le tableau de suivi a été effectué par l'administration.

- Le médecin référent du prestataire Thalie santé a effectué un bilan complet des différentes données qu'il avait à sa disposition. Le marché arrivant à échéance, nous ne savons pas s'il sera reconduit.
- Des travaux à la DPC ont commencé pour prévenir les infiltrations d'eau dans les bâtiments de Bois d'Arcy, notamment la bibliothèque et la cafétéria.
- Plusieurs formations sur les VHSS ont été faites pour les encadrants et les représentants du personnel.
- Sur le bâtiment du boulevard Raspail, quatre caméras de vidéosurveillance ont été posées ; Mme Blondeau et Mme Thomas ont le droit de visionner ces données conservées pendant 30 jours.
- Un état des lieux des fauteuils est en cours étant donné l'état des accoudoirs pour les remplacer.
- De même pour les fenêtres côtés jardin afin de teinter les vitres si les agents se plaignent de la trop forte luminosité.
- Il reste un berceau disponible dans le cadre du dispositif crèche.
- Cinq agents du CNC ont reçu une formation de serre-fil ; un autre sera formé pour la prévention.
- Une formation est prévue pour aider les élus représentant du personnel à gérer les RPS.
- Une formation est prévue à la DPC pour les risques chimiques.
- L'ascenseur du Fort de St Cyr est réparé.
- Pour les missions extérieures, il y a quatre véhicules à Raspail dont une voiture électrique achetée ce mois-ci. Il y en a neuf à Bois d'Arcy. Ces véhicules sont soumis au contrôle technique. La secrétaire générale a rappelé que ces véhicules sont mis à disposition uniquement dans le cadre des missions des agents du CNC et ne sont pas délivrés pour le week-end.
- Une formation au droit syndical dispensée pour les encadrants est prévue.
- Un plan de formation, d'égalité femme-homme et une feuille de route diversité sont prévus.



La section FSU-Culture du CNC

*

Suite à la formation VSS dispensée pour les représentants du personnel, nous avons obtenu un rendez-vous avec la responsable du MCC. Nous vous transmettons en pièce jointe les coordonnées des alertes et ci-dessous quelques chiffres.

LES MOTIFS DE SIGNALEMENT

ANNÉE 2023

HARCÈLEMENT MORAL	46%
DISCRIMINATION DIRECTE	15%
HARCÈLEMENT DISCRIMINATOIRE	12%
VIOLENCES SEXUELLES (agressions)	5%
AGISSEMENT SEXISTE	5%
HARCELEMENT SEXUEL	3%
MENACES	3%

Autres (conflits, hors champ) **5%**

NI **6%**



VHSS

13%



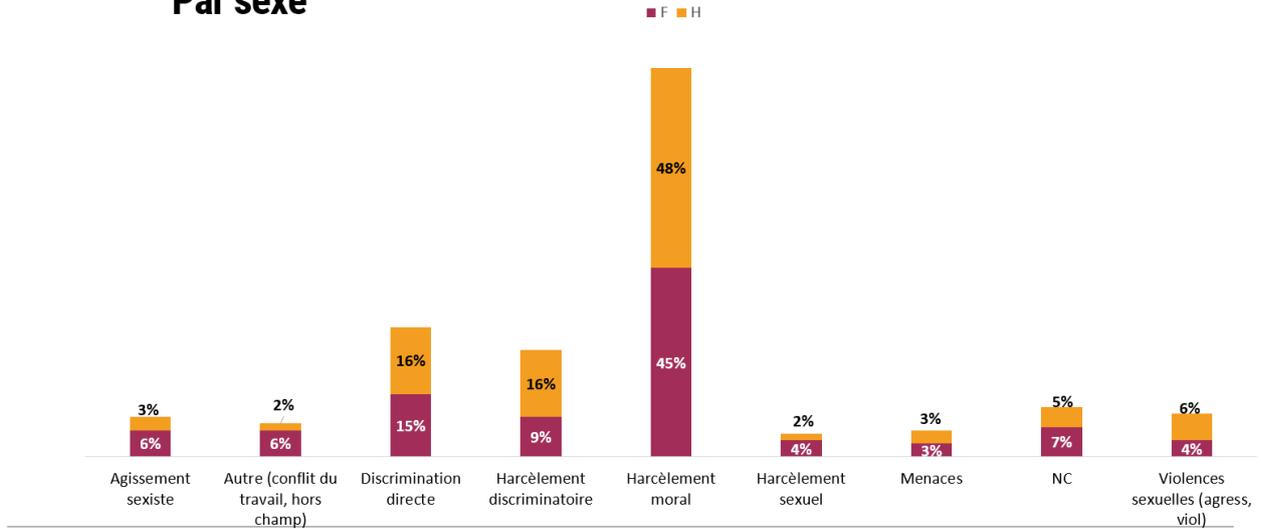
DISCRIMINATIONS

27%



LES MOTIFS DE SIGNALEMENT

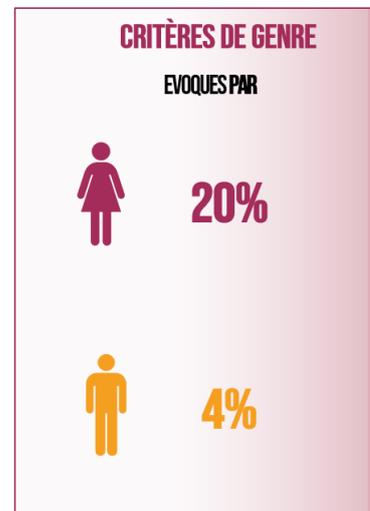
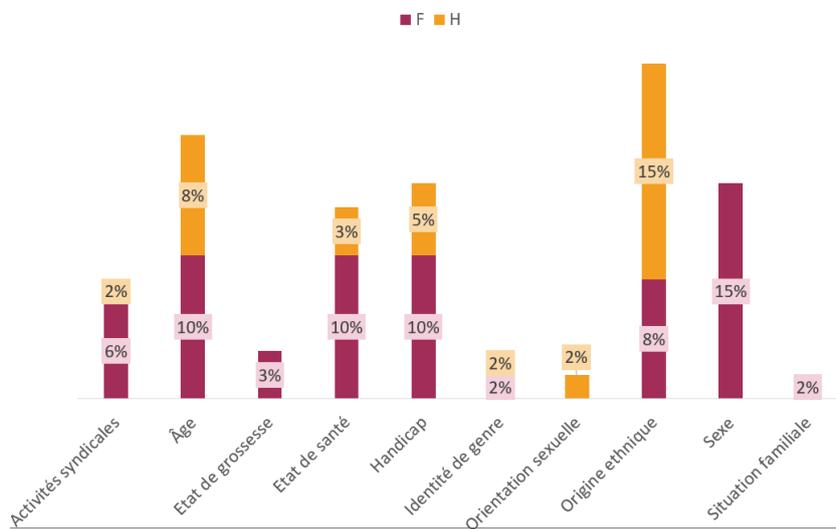
Par sexe



Page 9



LES CRITÈRES DE DISCRIMINATION PAR GENRE



Page 12

